

LE PRESIDENT

JOURNAL NAPOLEONIEN

BUREAUX : Rue FRANÇOIS-DAUPHIN, 2, près la rue de la RÉPUBLIQUE, ci-devant rue Bourbon.

SOMMAIRE. — La République démocratique et sociale (4^{me} et dernier article). — Fuite du duc de Modène. Clubs en Belgique. — L'empereur Nicolas. — Nouvelle télégraphique. — Italie. — Fuite du grand-duc de Toscane et de sa famille. — CHRONIQUE PARISIENNE : Amélioration des affaires commerciales ; Arrestation de plusieurs chefs de clubs ; Arrestation d'un ministre ; Le bœuf gras ; Saisie du journal de M. Proudhon ; Revue des troupes de Paris, par le président de la République ; Organisation du ministère ; Le général Changarnier. — Assemblée nationale. — NOUVELLES DE LYON : Combat terrible ; Rixe déplorable ; Commencement d'incendie au théâtre des Célestins ; Adultère ; Foire de Bourg ; Intempérance suivie de mort ; Homme dévoré par les rais ; Avis au public. — Nouvelles étrangères. — Faits divers : Revenants et saints ; Arrestation du célèbre Vidocq. — Feuilleton : Suite de Patte-Blanche, épisode de l'Empire.

Lyon, 13 Février 1849.

La République démocratique et sociale.

(4^{me} et dernier article.)

Avant que la science avec son analyse froide et impitoyable, avant que la logique avec son inflexible rigueur, aient fait justice du socialisme, tous les ouvriers qui ont pu résister aux brillantes promesses qu'on a déroulées à leurs yeux, tous les travailleurs qui ont pu se garantir du venin dont on a empesté l'atmosphère; tous ceux-là ont compris ce qu'il y avait de décevantes illusions dans ces plans chimériques, et ils se sont abstenus. Chaque jour en ramène aux idées justes et vraies, aux principes de liberté et de progrès; chaque jour ramène dans le chemin de la sagesse ceux qu'une fièvre momentanée en avait écartés.

Comment pourrait-il en être autrement avec les

fruits qui se sont produits, avec l'expérience qui s'est accomplie depuis tantôt un an? Dans tous les ateliers, ceux qu'on a vus atteints les premiers de la gangrène socialiste, étaient pour la plupart des ouvriers paresseux ou dérangés, grands amateurs du lundi, grands habitués du cabaret. C'est en s'attaquant à ces membres déjà malades, que la peste a fait plaie dans le corps entier des travailleurs. Les maximes dangereuses se sont murmurées à l'oreille d'abord, puis elles ont fait des prosélytes, puis, enfin, elles ont envahi toutes les corporations, toutes les branches de l'industrie, à tel point qu'aujourd'hui il serait plus facile de compter les ouvriers partisans de la République modérée, que ceux qui adoptent pour devise la République démocratique et sociale, cette République sociale, au nom de laquelle on a élevé les barricades de juin, au nom de laquelle huit à dix hommes ont lâchement fusillé un général parlementaire.

Et cependant nos ouvriers sont généreux, honnêtes et braves, mais il sont enthousiastes, ils se laissent facilement entraîner; on les a habitués à entendre prêcher la haine contre les bourgeois, contre les riches, et, sur la foi d'infâmes imposteurs, ils se font les champions du socialisme pour devenir, à leur tour, riches et bourgeois.

Oui, les ouvriers peuvent devenir riches, et chaque jour on en voit franchir la distance qui sépare le travailleur du rentier, et cela en travaillant, en économisant, en s'instruisant des choses de leur état et en le perfectionnant. Chaque jour aussi on voit des bourgeois passer de la fortune à la pauvreté, du repos au travail, et rentrer dans cette foule de travailleurs obscurs d'où ils étaient précédemment sortis.

Si l'on n'avait réellement eu en vue que le bien-être des ouvriers, que l'amélioration de leur sort, on leur aurait dit. « La République, en proclamant le suffrage universel, vous a donné l'égalité politique la plus complète; plus de privilèges désormais, plus

« de classes; vous êtes tous autant que les plus grand
« par le talent, les plus puissants par la fortune; vo
« tre voix pèsera dans l'urne électorale du même
« poids que la voix de tout autre citoyen; l'instruc
« tion gratuite vous apprendra à vous et vos enfants
« comment on use des droits nouveaux que la Consti
« tution vous octroie. Ne laissez plus amoindrir dé
« sormais cette dignité que la loi vous confère, elle
« vous aidera à conquérir l'aisance sans laquelle il ne
« saurait y avoir d'indépendance sérieuse. Un mou
« vement désordonné, une concurrence effrénée et
« sans limites, ont concentré sur la production indus
« trielle des forces dont la production agricole manque
« en ce moment. Le gouvernement veut s'occuper
« de rétablir un juste équilibre entre ces deux gran
« des sources de richesses et de prospérité; mais en
« attendant cette réforme qu'il faut d'autant moins
« improviser, qu'elle doit être sérieuse, travaillez,
« oui, travaillez, car avant d'être un moyen de salaire,
« le travail est un moyen de moralité; évitez le caba
« ret; serrez-vous autour de la famille comme dans
« un nid protecteur; fuyez l'agitation des rues, et en
« toutes choses suivez l'inspiration de votre cons
« cience, les conseils de votre raison. »

Voilà ce que le socialisme aurait dû dire au peuple; il aurait pu y ajouter les paroles pleines d'ineffables consolations et de sublimes espérances que Jésus-Christ adressait aux pauvres qu'il appelait à lui; il aurait dû faire intervenir la religion dans son enseignement pour l'honorer et l'exalter, au lieu de l'insulter et de nier Dieu comme il le fait.

Oui, le socialisme aurait dû tenir ce langage; mais cela n'eût été ni neuf ni attrayant; cela eût trop ressemblé aux sévères conseils du devoir; cela eût été banal comme la vérité simple, comme la sagesse, et ce n'est ni aux hommes vrais, ni aux hommes sages que le socialisme adresse un appel; il ne veut pas des cathécumènes, il veut des soldats; il ne fonde pas une religion, il recrute une armée; il ne cherche

FEUILLETON DU PRÉSIDENT.

Patte-Blanche.

ÉPISEDE DE L'EMPIRE.

(Suite.)

I.

Dans la nuit, le général ennemi Reding était sorti du défilé et, au point du jour, son armée parut rangée en bataille sur la rive droite du Francoli, sa gauche appuyée aux montagnes d'Alcover, son centre déployé dans la vallée de Walls et sa droite, composée de Portugais et d'Anglais, établie près de Villalonga.

Cinq heures sonnaient au monastère d'Agua Freda, lorsqu'un coup de canon parti des batteries françaises donna le signal. Les deux armées s'ébranlèrent en même temps et un combat acharné ne tarda pas à s'engager.

Un aide-de-camp du général Gouvion-Saint-Cyr était venu ordonner à notre colonel d'envoyer un de ses bataillons s'emparer d'une colline, d'où une nuée

de miquelets faisaient pleuvoir sur nous une grêle de balles et nous tuaient beaucoup de monde.

Rendus invisibles, grâce aux immenses spirales de fumée qui ondoyaient dans l'espace, nous gravîmes la hauteur sous un feu très-vif, et une fois maîtres de cette position, nous tournâmes à droite, vers un petit bois, espérant cacher notre marche à l'ennemi et tomber sur les flancs de son aile gauche, alors aux prises avec le 8^e d'infanterie légère et le 23^e dragons.

Par malheur, nous donnâmes tête baissée dans une embuscade...

II.

Les Espagnols, gens de précaution, s'étaient postés dans les bosquets et nous accueillirent en démasquant une batterie et en nous faisant tout à la fois charger par des lanciers. Il y eut, à ce moment terrible, un peu d'hésitation dans notre défense; mais ralliés à la voix de notre intépide commandant, M. Bugeaud, aujourd'hui duc d'Isly, notre bataillon se rua sur le gros de l'ennemi, qui n'échappa à une défaite complète qu'en s'éparpillant adroitement dans le plus épais des fourrés. Nous l'y suivîmes au pas de course.

Le chemin que nous parcourions était jonché de morts, de blessés et de débris d'armes; la boue qui le recouvrait semblait pétrie de sang humain. Après

une poursuite qui accrût encore la perte des miquelets, nous atteignîmes enfin la chaussée de Walls où l'artillerie légère venait d'échelonner ses batteries. Cette portion de grand chemin dominait des deux côtés d'immenses ravins embarrassés de broussailles; nous y débouchâmes à peine, encore tout en désordre, lorsqu'un groupe de trainards du régiment portugais fondit sur nous à l'improviste et nous culbuta.

Violamment séparé de ma compagnie, je compris aussitôt toute la perplexité de ma situation; j'étais porte-drapeau à cette époque, et vous n'ignorez pas, Messieurs, de combien de dangers est environné, dans une bataille, l'officier auquel a été confiée la bannière d'un régiment. Mon drapeau venait d'être saisi par quatre grenadiers, entre les mains desquels il se brisa. Le pied de la hampe seul me resta dans les mains: le 117^e de ligne était déshonoré!

— Fou de honte et de colère, je m'élançai sur les ravisseurs, appelant vainement à l'aide mes camarades, trop occupés eux-mêmes pour s'apercevoir de mon affreux isolement.

Deux coups de pointe me débarrassèrent de la moitié de mes adversaires; mais atteint à mon tour d'une estafilade à la tête, l'atroce douleur que j'éprouvai paralysa l'ardeur effrénée de mon attaque. Pourtant je parvins à me jeter sur mon drapeau.

(La suite à un prochain numéro.)

pas à se faire des amis solides, mais il est en quête de dupes complaisantes.

Erreur et mensonge dans le présent, deuil et ruines dans l'avenir, voilà le socialisme!

Ouvriers, ce drapeau socialiste que l'on offre à votre adoration est réprouvé par les principes de la moralité et par les intérêts de la France, et abandonné par la raison; il est tombé aux mains des assassins du général de Bréa et des meurtriers de l'archevêque de Paris, et c'est ce drapeau que vous relèveriez, vous les cœurs loyaux, vous les bras honnêtes?...

Non, mille fois non!...

La fuite du duc de Modène ne se confirme pas; mais, en revanche, les journaux de Marseille nous apportent une autre nouvelle bien plus importante, c'est la fuite du grand-duc de Toscane, qui a abandonné ses Etats sous prétexte qu'il était menacé d'excommunication par le pape.

Voici donc la Toscane, ce pays privilégié, qui, sous l'administration paternelle de Léopold, était une terre de progrès et de liberté; voici donc cette belle Toscane abandonnée aux mains tyranniques des révolutionnaires. Pauvre Italie!

Pie IX s'est enfui devant des assassins, Léopold se retire devant la Constituante; avant peu Charles-Albert sera chassé par la République rouge de Gènes. Ces trois hommes que les Italiens appelaient dans leur langue enthousiaste, la foi, le progrès et la force de l'Italie, les Italiens les auront reniés et expulsés.

Un peuple qui sait être ingrat ne mérite plus les bienfaits et les honneurs de la liberté.

Les Clubs en Belgique.

Les journaux rouges ont la prétention de parler seuls au nom du peuple, et de comprendre exclusivement les véritables intérêts des classes laborieuses. Pendant qu'ils insistent chaque matin avec une fureur toujours croissante pour le maintien des clubs, il est curieux de voir ce qui se passe chez un peuple voisin.

On lit dans l'*Organe des Flandres*, journal de Gand, la ville flamande aux grandes émotions populaires:

Lundi, un nouveau meeting démagogique devait avoir lieu dans le cabaret *Saint-Arnould*, rue de Courtrai. De bonne heure une foule considérable s'y est portée, et les dispositions ont été prises pour tenir la séance.

Mais avant qu'elle commençât, une dispute s'est élevée entre les partisans des meetings et des ouvriers. Ces derniers soutenaient que les meetings faisaient disparaître le travail; les autres les vantaient comme propres à faire connaître au peuple ses droits.

La dispute n'a pas tardé à dégénérer en voies de fait, et les démagogues ont été rossés d'importance par les ouvriers qui criaient: *Pas de changement! A bas la République! A bas les meetings!*

La mêlée a été un instant, nous dit-on, des plus confuses; mais bientôt tous les démagogues ont dû fuir, laissant tout ou partie de leurs habillements sur le champ de bataille. D'autres ont sauté par les fenêtres, et les ouvriers ont célébré leur victoire par des chansons. Inutile d'ajouter que le meeting n'a pu avoir lieu. La police s'est rendue sur les lieux, et a fait évacuer et fermer le cabaret.

Nous en sommes bien fâchés pour le *National*, la *Réforme*, la *Démocratie Pacifique* et la *Révolution Démocratique et Sociale*, mais nous sommes obligés de leur faire remarquer que les ouvriers gantois qui s'opposent à l'ouverture de clubs — parce que les clubs font disparaître le travail — donnent à ces maîtres en démagogie une leçon qui devrait être mise à profit.

Nous oublions, il est vrai, que les défenseurs des clubs préchent le droit au travail tout en ne se préoccupant guère du moyen de l'assurer, et qu'il leur importe peu que la misère s'installe au foyer de l'ouvrier, pourvu que l'agitation semée par leurs prédications incendiaires leur ouvre à eux le chemin du pouvoir!

Il y a dans la polémique furieuse des feuilles de l'anarchie, une folie flagrante qui se signale par les plus grotesques contradictions.

Tous les jours, nous les entendons crier de leur voix la plus haute qu'il faut réduire l'armée, et les encouragements les plus frénétiques sont donnés par elles au travail de désorganisation dont nous menace la commission du budget.

Pour réduire l'armée, il faut que le pays soit calme au dedans, cela leur importe peu; mais il faut aussi, et sur ce point ces feuilles doivent être de

notre avis, que nous n'ayons rien à redouter du dehors.

Or, aujourd'hui nous lisons dans une feuille écarlate, la *République*, une prétendue conversation entre un diplomate russe très haut placé, et nous ne savons quel interlocuteur qui a bien voulu transmettre ses confidences à ladite feuille.

Dans cet entretien, le personnage russe expose les intentions de l'empereur Nicolas, et de ces révélations trop indiscrettes assurément pour être vraies, il résulterait qu'après deux étapes en Transylvanie et en Italie, le colosse russe se porterait de tout son poids contre la France. Cette campagne s'ouvrirait au plus tard le mois de mai prochain.

Voici à ce sujet un simple dilemme;

Cette conversation est vraie ou elle est fausse.

Si elle est fausse, le journal qui publie de tels mensonges ne mérite nul crédit, et ses lecteurs ont la mesure de la foi qu'ils doivent prêter à ses récits quotidiens.

Si elle est vraie, comment la *République* qui affiche un si bruyant patriotisme, peut-elle concourir comme elle le fait chaque jour à ce travail de désorganisation dont on menace l'armée?

S'est-elle donc chargée de rendre plus facile la besogne de l'empereur Nicolas?

On lit dans le *Moniteur universel*:

Le ministre de l'intérieur a reçu du préfet de l'Hérault, par le télégraphe, les nouvelles suivantes, à la date du 8 février: Des désordres très-graves ont éclaté à Cette, à l'occasion de la suppression d'un bonnet rouge qui surmontait un arbre de la liberté.

La mairie a été pillée, le cercle du commerce a été brûlé, trois maisons ont été dévastées.

Le préfet, le procureur-général, le général commandant le département se sont transportés sans retard sur les lieux avec 50 hommes du génie.

La tranquillité est rétablie dans la ville. De nombreuses arrestations ont été opérées sans résistance.

Le maire a été suspendu par le préfet, et une municipalité provisoire a été organisée. La justice informe, et des mesures énergiques ont été prises.

Un journal contient ce qui suit: « On peut se rappeler qu'il y a quelques semaines, il a été fait grand bruit dans certains journaux d'une articulation qui avait été produite contre nous ne savons quels organisateurs de banquets, auxquels on reprochait d'avoir tant soit peu fait métier et marchandise du patriotisme à tant par tête, et de s'être attribué un gain peu licite sur l'enthousiasme pour les toasts, le vin de barrière et le veau froid. Nous n'avons pas eu à prendre parti dans cette polémique; mais deux faits qui nous sont aujourd'hui signalés sembleraient démontrer que le reproche qui a excité de si vives récriminations n'aurait pas été tout-à-fait dénué de fondement.

Il s'agirait d'abord d'une quête faite récemment dans un club très nombreux, au profit de la femme et des enfants d'un patriote persécuté dont le nom retentit fréquemment dans l'enceinte de la cour d'assises (lequel patriote, par parenthèse, n'est pas marié et n'a jamais eu d'enfant), quête dont quelques clubistes se seraient attribués le produit, montant à une somme assez considérable.

Pour le second fait qui a beaucoup de rapport avec le premier, le détournement du produit de la quête par les mêmes individus serait d'autant plus blâmable que, cette fois, elle avait eu lieu au bénéfice de la femme légitime et des enfants d'un transporté, et que ces infortunés, qui sont dans la misère, n'auraient pu obtenir, lorsqu'ils en ont réclamé le montant, que la promesse d'un secours éventuel de dix francs à prélever sur le produit d'une fête par souscription. C'est par un membre de cette malheureuse famille que la plainte aurait été portée au parquet de M. le procureur de la République.

Nouvelles d'Italie.

Turin, 10 février.

Au moment de commencer la guerre peut-être, nous sommes sans ministre de la guerre. M. de la Marmora, appelé à ce portefeuille, a remercié, et son successeur n'est pas connu. On parle du général Chiodo, ancien élève de l'école polytechnique.

Notre chambre s'occupe de la vérification des pouvoirs, et bientôt il lui sera présenté une loi pour exclure les magistrats amovibles.

Le bruit d'un changement de ministère se répand de nouveau. Les circonstances difficiles dans lesquelles nous nous trouvons exigent des hommes sages, ex-

peris et surtout au-dessus des partis exaltés qui tachent de se faire jour.

Alexandrie se fortifie tous les jours davantage; la grande ligne de fortifications sera incessamment mise sur un pied complet de défense.

La fuite du duc de Modène est confirmée par les lettres et les journaux de Livourne.

On entendait, à la date du 6, sur les confins de la Toscane et du Modénais le bruit du canon. On ne peut ajouter foi à tous les on-dit qui se répandent à ce sujet, car nous sommes encore sans détails précis.

Les Autrichiens se concentrent près des lagunes de Venise, contre laquelle ils veulent tenter un coup de main.

Les populations de terre-ferme attendent que l'action soit engagée pour se soulever.

Naples, 31 janvier.

Demain aura lieu l'ouverture du parlement; les mouvements qui ont eu lieu ici sont de peu d'importance.

Un rapprochement entre notre cabinet et celui de Turin paraît probable.

Le départ du ministre Plezza n'a point de signification politique, on ne peut donc en tirer aucune conséquence fâcheuse.

Nouvelles importantes de Toscane.

FUITE DU GRAND-DUC DE TOSCANE ET DE SA FAMILLE.

Une nouvelle des plus graves nous est apportée de Livourne par le paquebot à vapeur la *Ville-de-Marseille*. Le grand-duc Léopold II a disparu de Sienna qu'il habitait avec sa famille, le 7 de ce mois. La nouvelle de sa fuite a été annoncée à Florence par le ministre Montanelli. Le grand-duc a laissé une lettre pour annoncer que le Saint-Père l'ayant menacé d'excommunication s'il adhérait à la Constituante italienne, il ne voyait d'autre moyen de se tirer de la situation embarrassante où il se trouvait, que de s'éloigner de la Toscane. Il recommandait en outre ses serviteurs aux chambres. Léopold s'était, dit-on, dirigé vers San-Stefano. Le *Corriere Livornese* le fait embarquer sur le vaisseau anglais le *Bellerophon*; un vapeur de cette nation aurait été, pendant la nuit, prendre, sur un point désigné de la côte, le prince fugitif et sa famille. On ignore, du reste, ce qu'il est devenu.

Cette nouvelle a produit une immense sensation à Florence. Le 9, dans la matinée, un manifeste du *Cercle du Peuple* a convoqué la population sur la place du Grand-Duc. La générale a été battue dans toutes les rues, la garde nationale et les troupes se sont aussitôt trouvées sur pied. Le peuple a nommé par acclamation un gouvernement provisoire composé de MM. Montanelli, Guerrazzi et Mazzoni. Les chambres se sont réunies à deux heures. Le président du conseil a rendu compte des circonstances qui ont amené et suivi la fuite du grand-duc; mais tandis qu'il donnait lecture de la déclaration de ce prince dont nous avons parlé et relative à ses scrupules de conscience, l'enceinte du parlement a été envahie par la foule qui venait demander la confirmation du gouvernement provisoire proclamé par elle le matin. Le désordre était à son comble; enfin, M. Guerrazzi est parvenu à se faire écouter et le décret a été voté. Les clubs de Florence ont proclamé la déchéance de Léopold, laissant à la constituante romaine le droit de décider du sort futur de la Toscane. L'agitation était extrême à Florence.

Livourne n'est pas plus tranquille. M. Mazzini, le grand pontife de l'unité italienne, est arrivé dans cette ville le 8, sur l'*Hellespont*; il a été reçu avec les plus délirantes protestations d'enthousiasme. Après avoir harangué le peuple, qu'il a exhorté à attendre les décisions de la constituante romaine, M. Mazzini est parti pour Florence.

Le *Corriere Livornese* annonce que le vapeur il *Giglio*, accompagné d'autres bâtiments, s'est rendu à Porto Ferrajo, pour y transporter des carabiniers et des volontaires toscans. Ce journal ajoute que cette expédition a une cause secrète. Cette mission consiste sans doute à s'emparer de la personne du grand-duc, qui se serait, dit-on réfugié à l'île d'Elbe.

MODÈNE. — On avait annoncé la fuite du duc de Modène et l'entrée des Piémontais dans le Modénais. Le *Corriere Mercantile* de Gènes, du 9 février, dit que cette nouvelle, donuée par des officiers qui commandaient des détachements échelonnés sur la frontière, ne s'est pas confirmée, et que les salves d'artillerie qui célébraient à Bologne l'ouverture de la constituante romaine, auront sans doute donné lieu aux rumeurs rapportées par ces officiers.

Chronique parisienne.

On avait remarqué récemment à Paris quelque amélioration dans la situation des affaires commerciales.

C'était un lointain reflet des espérances que donnait au monde commercial et industriel l'élection du 10 décembre.

Mais les derniers événements et les craintes qu'ils ont répandues dans le monde toujours prudent, tou-

jours antipathique aux tentatives de perturbation sociale, ont produit un effet désastreux sur ce mouvement d'amélioration.

Il y a encore une fois prostration générale. Cette situation déplorable qui conduirait Paris et la France à la ruine, ne cessera définitivement de peser fatalement sur les affaires que lorsque les oscillations politiques qui la produisent auront cessé.

Chacun dit ici qu'il dépend de l'Assemblée seule d'y mettre un terme, en retirant aux factions cette espérance ou plutôt ce prétexte que son existence leur fournit et dont elles s'emparent avec un infernal empressément.

En effet, le travail intérieur des démagogues ne diminue pas; ils continuent leurs préparatifs de violences pour le jour où ils croiront possible une tentative désespérée. En attendant, ils essaient de maintenir l'agitation dans les esprits, en répandant tous les jours les bruits les plus alarmants sur la situation de la capitale et sur les mesures prises par l'autorité.

Ce qu'il y a de vrai dans ces bruits, c'est que le gouvernement veille avec persistance et qu'il se tient toujours prêt encore contre une surprise. Tout le reste n'a pas l'ombre de la vérité.

— Le pouvoir que nous avons est un pouvoir fort et énergique; tous les jours, de nouveaux chefs de clubs sont arrêtés, l'esprit de désordre est réduit à l'impuissance, le général Changarnier a su lui lier les mains.

Le gouvernement est à peu près dégagé des entraves que lui suscitaient l'Assemblée nationale, maintenant qu'elle a, comme on dit, jeté son bonnet par-dessus les murailles, et qu'elle a dit qu'elle s'en irait; nous ne sommes pas de ceux qui craignent de nouvelles chicanes, mais hier nous nous sommes aperçus que le vent de la majorité enflait les voiles du ministère, il n'est pas jusqu'à M. Antony Thouret, qui ne soit venu défendre les principes conservateurs et demander avec énergie le maintien de la magistrature.

Vous verrez que dans huit jours, et une fois que la loi électorale sera votée, aucun de ces messieurs ne voudra rester à Paris, et tous éprouveront le besoin d'aller surveiller leur réélection dans leur département.

— Le parquet de la cour d'appel de Paris fait imprimer dans ce moment toutes les pièces de la volumineuse procédure relative à l'attentat du 15 mai. Cette mesure, qui sera moins coûteuse que ne l'aurait été la copie des dépositions des témoins, des procès-verbaux, des différents rapports, de l'arrêt de renvoi et de l'acte d'accusation, qui seront signifiés à chacun des accusés, aura pour effet de faciliter beaucoup l'intelligence du procès.

Parmi les témoins qui seront cités; tant à la requête du ministère public qu'à celle des accusés, il se trouvera plusieurs représentants du peuple, des journalistes, et quelques-unes des personnes qui se trouvaient dans les tribunes de la salle des séances le jour de l'envahissement de l'Assemblée.

— Chargée de l'examen de la demande en autorisation de poursuites contre M. Proudhon, représentant du peuple, pour deux articles du journal *le Peuple*, la commission émettant l'avis d'accorder cette autorisation, a nommé M. Martin (de Strasbourg), rapporteur. Quant à la mission chargée d'examiner la proposition d'enquête parlementaire sur les événements du 29 janvier dernier, nous pouvons donner les renseignements suivants: Quatre séances ont été consacrées à la discussion de cette question. MM. le président du conseil, garde-des-sceaux, et le ministre de l'intérieur, ont été entendus. Leurs explications n'ont laissé rien à désirer. M. Bauchart qui, l'on s'en souvient, a été rapporteur de la commission d'enquête sur l'attentat du 15 mai et sur les journées de juin, est chargé de faire un rapport sur cette proposition d'enquête à la majorité de neuf contre six; il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu d'autoriser une enquête parlementaire. C'est dans les premiers jours de la semaine prochaine que le rapport de M. Bauchart sera déposé à l'Assemblée.

— On annonce que M. Bethmont, ancien membre du gouvernement provisoire et représentant démisionnaire, est chargé de défendre le général Courtais devant la haute-cour nationale. La santé de M. Bethmont est complètement rétablie, et rien ne l'empêchera de remplir les fonctions de défenseur.

— M. Liadières, ancien député, ancien conseiller d'Etat, vient de publier une brochure intitulée: 1848 et 1830, dix mois et dix huit ans.

Cet écrit renferme, dit-on, des détails fort piquants.

--- On écrit de Bayonne :

* M. Salamanca, ex-ministre espagnol, a été arrêté hier, à deux heures de l'après-midi, à Bayonne, par M. Paccara, commissaire de police d'Ainboa. M. Salamanca est parti à minuit par la malle-poste pour Bordeaux, où le gouvernement français l'autorise à résider. »

— Avant-hier, à midi, vers l'ouverture du marché de Poissy, les fonctionnaires publics de ce marché sont venus annoncer officiellement que l'autorité avait décidé qu'il n'y aurait cette année ni bœuf gras ni promenade dans les rues.

Le bœuf le plus beau de forme et le plus puissant, appartenant à M. Adeline, que tous les marchands proclamaient le bœuf gras de Paris pour le carnaval de 1849, a été acheté pour Versailles. Ce bœuf brunâtre, tacheté de blanc, a une tête superbe; sa longueur est de 2 mètres 88 centimètres; sa hauteur de 2 mètres, et sa circonférence de 5 mètres 10 centimètres.

Il se nomme *Californien*.

— Le journal de M. Proudhon, *le Peuple*, a été saisi hier, pour un article qu'il contenait sur la condamnation des assassins du général Bréa. Cet article avait en effet une telle odeur de sang et de vengeance qu'il ne pouvait manquer d'appeler l'attention de la justice.

--- Il ne circule aujourd'hui aucune nouvelle importante. Tout est au calme du *statu quo*. La politique est sous sa tente.

Un temps admirable a favorisé aujourd'hui la revue qu'a passée le président de la République; elle a été admirable. Les officiers et les soldats y manifestaient les meilleurs sentiments. L'armée est complètement acquise à la cause de l'ordre, elle ne manquera jamais à sa défense.

--- On parle de l'organisation, au ministère de l'intérieur, d'un bureau qui porterait le titre de bureau de la presse et qui serait établi sur des bases entièrement différentes de l'ancien bureau de l'esprit public.

--- Ce matin, le général Changarnier, suivi d'un nombreux état-major, a passé en revue au Champ-de-Mars plusieurs régiments d'infanterie et de cavalerie. Cette revue a commencé à dix heures et n'a été terminée qu'à une heure.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 10 février. — Présidence de M. HAVIN, v.-p.

A une heure et demie la séance est ouverte.

M. le ministre de l'intérieur dépose un projet de loi d'intérêt local.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la deuxième délibération sur le projet de loi d'organisation judiciaire.

Art. 2. La cour de cassation sera composée: d'un 1er président; de deux présidents de chambre; de 59 conseillers; d'un procureur-général; de six avocats généraux.

M. LE PRÉSIDENT: Il serait bon que la chambre se prononçât d'abord sur l'art. 5. Cet article pouvant modifier le nombre des conseillers.

M. DUPIN: Je demande qu'on suive l'ordre du projet. (Consenti.) Si personne n'a demandé la parole avant moi je la prendrai.

Par suite de la haute-cour de justice et de nouvelles attributions, onze conseillers seront distraits de la cour de cassation. Ce n'est donc pas le moment d'en ôter sept. Je demande donc qu'au moins le *statu quo* soit maintenu. Je ferai encore observer qu'on n'arrive à la cour de cassation que dans un âge avancé. Or, parmi les vieillards qui font l'honneur de la magistrature, il s'en trouve souvent plus d'un auquel la fatigue de l'âge et le poids des années rendent déjà fort pénible, souvent trop pénible le mode de délibérer de la cour de cassation. Il ne faut donc pas augmenter ce travail du cabinet déjà si prodigieux; car, chaque conseiller, par exemple, est tenu d'écrire la minute de ses arrêts de sa main. N'oublions pas encore la garantie qui se trouve dans le nombre par la variété de lumières. Et certes le plaideur préférera avoir onze juges plutôt que neuf. Quant aux présidents de chambres, on voudrait à tort en supprimer. On dit un peu malicieusement qu'ils dorment à l'audience. Eh bien! nous avons vu M. Zangiacomi, qui semblait endormi, apercevoir dans une audience ce qui avait échappé aux autres. (On rit.) J'insiste pour le maintien du personnel.

M. Rouher maintient les réductions de la commission.

M. OD. BARROT: Je crois qu'il y aurait inconvénient à restreindre par trop le nombre des conseillers. La cour de cassation n'admet pas de suppléants. Par conséquent, les variations dans le nombre des membres composant la cour peuvent avoir de très-grands inconvénients. Il ne faut pas arriver au chiffre rigoureusement nécessaire; il faut faire la part des maladies, de la fatigue, des absences forcées; autrement vous vous exposerez au plus grand des malheurs, à voir dans certains cas la justice même suspendue. Le minimum des conseillers réduit à

neuf ne me paraît même pas admissible, et je regretterais que vous puissiez y consentir. Je suis du même avis pour les présidents.

M. Rouher est d'avis qu'il faudrait voter d'abord sur l'art. 5. Si l'Assemblée pense, comme je le crois moi-même, qu'il est désirable que les arrêts soient rendus par onze conseillers, sa décision doit présider au vote de l'art. 2 du projet. (Oui! oui!)

M. Baroche croit aussi qu'il est de l'intérêt des justiciables que le nombre des conseillers rendant des arrêts soit de onze.

M. LE PRÉSIDENT: Puisque l'Assemblée revient à cette opinion, je vais donner lecture de l'article 3, qui est ainsi conçu:

« Les arrêts seront rendus par 9 conseillers au moins dans les sections, et par 27 conseillers au moins dans les chambres assemblées. »

M. Isambert propose de rédiger cet article 3 de la manière suivante:

« Les arrêts seront rendus par 11 conseillers au moins dans les sections, et par 33 conseillers au moins dans les chambres assemblées. »

La commission adhère à cet amendement.

M. le président le met aux voix. L'épreuve est déclarée douteuse par les membres du bureau. (Le scrutin de division! le scrutin de division!)

M. LE PRÉSIDENT: Le scrutin de division étant demandé, il va y être procédé.

Voici le résultat de ce scrutin:

Nombre des votants,	698
Majorité absolue,	350
Pour,	528
Contre,	170

L'Assemblée n'a pas adopté l'amendement de M. Isambert.

L'Assemblée adopte ensuite l'article 3 de la commission.

On revient à l'article 2 sur lequel M. Isambert a la parole.

M. Isambert propose néanmoins de maintenir le personnel actuel de la cour de cassation, par les motifs développés par M. Dupin. Les Assemblées républicaines qui vous ont précédés, ajoute-t-il, étaient aussi jalouses que vous de faire des économies dans l'intérêt du peuple, et cependant, loin de diminuer le nombre des conseillers, elles n'ont pas hésité à l'augmenter. Or, aujourd'hui les affaires ont augmenté de plus d'un tiers, sans compter les attributions nouvelles qui résultent de la création de la haute-cour de justice et du tribunal des conflits.

M. EMILE LEROUX: Je ferai remarquer à l'Assemblée que dans le cas même où la haute-cour de justice et le tribunal des conflits siègeraient ensemble, il restera encore 45 conseillers en sus du service ordinaire qui n'aura pas à en souffrir. Au reste, le rejet de l'amendement de M. Isambert me paraît avoir tranché la difficulté.

M. Béchard prie l'Assemblée de ne pas se laisser entraîner à des réductions qui porteraient la désorganisation dans les services.

M. Freslon fait remarquer à l'Assemblée que sous l'ancien gouvernement les conseillers à la cour de cassation faisaient partie, pour la plupart, soit de la Chambre des députés, soit de la Chambre des pairs; mais que maintenant, d'après les nouvelles lois, ils ne pourront plus faire partie de nos Assemblées politiques et pourront, par conséquent, se livrer avec plus d'ardeur aux travaux de la cour de cassation.

M. O. Barrot prie l'Assemblée de vouloir bien maintenir la cour de cassation telle qu'elle est constituée maintenant.

M. le président met ensuite aux voix l'art. 2 paragraphe par paragraphe.

Le paragraphe 1^{er} portant que la cour de cassation sera composée d'un premier président. (Adopté.)

Paragraphe 2: De deux présidents de chambre.

M. Dupin propose le maintien de ce qui est, c'est-à-dire de trois présidents de chambre.

M. Bérard appuie l'amendement.

M. Boudet déclare que la majorité absolue de la commission est d'avis de maintenir les trois présidents de chambre.

Le motif capital qui a décidé la commission, c'est la nécessité, en cas d'absence du premier président, de le voir remplacé par un magistrat accoutumé à présider la chambre civile et à conduire ces délibérations.

L'amendement de M. Dupin, accepté par la commission, est mis aux voix; la première épreuve est déclarée douteuse.

DE TOUTES PARTS: Le scrutin de division! le scrutin de division!

Il est procédé au scrutin de division dont voici le résultat:

Nombre des votants,	713
Majorité absolue,	357
Pour l'adoption de l'amendement,	573
Contre,	140

L'Assemblée adopte l'amendement qui maintient 3 présidents de chambre à la cour de cassation.

La commission propose 59 conseillers.

M. Dupin demande 45 conseillers, nombre actuel.

M. EM. LEROUX: Je ferai observer que dans l'ancienne cour de cassation il y avait 20 pairs de France ou députés.

M. BAROCHE: Il y avait l'année dernière 1,100 affaires

en arrière, et à cette époque vous n'aviez pas le tribunal des conflits.

M. Isambert appuie l'amendement de M. Dupin, qui est rejeté.

Les paragraphes 4 et 5, relatifs au procureur général et aux six avocats généraux sont adoptés.

L'ensemble de l'article 2 est adopté.

La séance continue.

Rejet du chiffre de 45 conseillers et adoption de celui de 59 proposé par la commission. Le restant de l'article 5: « d'un procureur-général et de six avocats généraux » est adopté ainsi que l'ensemble de l'article. Adoption de l'art. 4 modifié.

Les articles 5, 6, 7 et 8 sont adoptés.
La séance est levée.

Nouvelles de Lyon.

Dans la soirée d'avant-hier, deux hommes sortant d'un café de la Guillotière se prirent de querelle; bientôt ils s'animèrent jusqu'à en venir aux coups de couteau. La police est venue mettre un terme au combat. L'un d'eux avait reçu une blessure assez considérable à l'épaule, mais pourtant sans gravité. Les agents les ont emmenés; il paraît que ce sont deux repris de justice, auteurs de plusieurs vols commis depuis quelque temps.

Hier soir, à cinq heures, une rixe déplorable eut lieu entre le portier de la maison située rue Ecorchebœuf, 6, et une locataire du quatrième étage qui fut grièvement blessée. La police informe.

A 7 heures, un commencement d'incendie éclata au théâtre des Célestins par suite du mauvais état du poêle, mais il fut presque aussitôt étouffé, et les spectateurs, rassurés par le commissaire de service, assistèrent paisiblement à la fin de la représentation.

Ce matin, vers 5 heures, la maison rue Bellecour, n. 25, était en émoi par suite de l'arrestation de deux personnes trouvées en état d'adultère par M. le commissaire de police du 3^e arrondissement.

La foire de Bourg de mercredi a été marquée par de nombreuses transactions; les bœufs de travail ont été recherchés et se sont bien vendus, ainsi que les vaches de choix. Les porcs gras et maigres se sont vendus en hausse; le prix du bétail gras a été moins avantageux au cultivateur; le cours du blé n'a pas varié. La vente des bois et sapins du Bugey n'a pas été fort active.

(Courrier de l'Ain.)

On lit dans la *Bourgogne*, journal de Mâcon: *Intempérance suivie de mort.* — Hier matin, à 8 heures, le sieur C..., garde national, se trouvait de service au poste de la mairie. Après de copieuses libations de vin et d'eau-de-vie, il a perdu connaissance, et, tombant violemment à terre, il s'est blessé assez gravement à la tête. Transporté immédiatement à l'hôpital, il y est mort presque aussitôt, malgré les soins qui lui ont été prodigués, par suite d'un épanchement dans le cerveau. Cet homme était âgé de 37 ans environ.

Le 2 du mois de février courant, des enfants découvrirent au fond de la gorge de Chailles, sur les bords du Guiers, qui sépare, comme on le sait, la France de la Savoie, le corps d'un homme caché dans un creux formé par la rencontre d'énormes blocs de rocher; ils s'enfuirent effrayés vers le village de Voissans, où ils donnèrent l'alarme. Pendant qu'un exprès était envoyé au juge de paix du canton de Saint-Geoire, quelques habitants descendirent vers l'endroit où gisait le cadavre, qu'ils tirèrent à eux pour l'examiner.

La figure, dévorée par les rats, était méconnaissable; la partie inférieure, que protégeait une barbe entière, avait été épargnée.

Près du corps était un pistolet à un coup de peu de valeur, quoique neuf; à côté du pistolet se trouvait la baguette en bois de noyer qui avait servi à charger l'arme.

Dans les vêtements on ne trouva rien qui pût donner quelque indication sur le malheureux dont la vie avait fini si misérablement. Les seuls objets dont il était porteur sont une pipe, un crayon et une mauvaise bourse vide.

Les vêtements dont le corps était couvert sont un paletot de ratine bleue, un pantalon à fond marron avec carreaux formés par une double raie bleue et blanche, un gilet écossais, une casquette de drap noir, une cravate de mérinos noir, des chaussettes de laine grise, une chemise de toile de coton sans marque, un mouchoir de poche de coton à carreaux lilas.

La justice étant arrivée, accompagnée d'un médecin, on a procédé à l'examen du cadavre et des lésions qu'il présentait. (Patriote des Alpes.)

AVIS. --- Le sieur Louis Orlando, âgé de 30 ans, ex-sergent-major de la légion étrangère d'Afrique, fils de M. Orlando, ancien chef d'état-major-général de l'armée sicilienne, et que l'on suppose être employé dans une maison de commerce ou de banque de Lyon, est prié de se présenter à la mairie, bureau municipal, pour une communication qui l'intéresse.

Nouvelles diverses.

Depuis dimanche soir, 4 du courant, les mystérieux projectiles ont cessé de tomber sur la maison du marchand de bois de la rue Neuve-Clauny. La curiosité publique a été tellement éveillée par le récit qui a été fait dans les journaux de ce drame fantastique, que la force armée est obligée d'intervenir tous les jours et toutes les nuits contre les envahissements de la foule. Les pierres et autres débris de construction lancés contre la maison du malheureux marchand de bois, mis d'abord sur le compte des revenants et des saints irrités de voir détruire le cloître et l'église, sur l'emplacement desquels passe une nouvelle rue, ces projectiles ne tombent plus depuis que la police a établi sur tous les points des vedettes et que, d'ailleurs, il ne reste plus de carreaux de vitre à briser. On peut juger, du reste, de l'intelligence de ces projectiles par le fait suivant:

Dans les premiers jours, le propriétaire du chantier voyait la couverture d'un hangar fait en zinc devenir le point de mire de ces tireurs invisibles; la couverture courait risque de céder sous le poids des cailloux.

Que fit-il alors? il étendit sur la toiture des planches, sur lesquelles les pierres roulaient sans occasionner de dommages; de ce moment, la batterie changea de point de mire, et dirigea ses projectiles sur la maison où se trouvaient des carreaux et des glaces à briser. Le planchéage des croisées à dérouté aujourd'hui les artilleurs qui ont cessé leur feu.

La police est du reste, assure-t-on, sur les traces de ces nouveaux malfaiteurs. Une sévère consigne a été donnée et exécutée pour les prendre en flagrant délit.

Le célèbre Vidocq a été arrêté, ces jours-ci, à son domicile de la rue St-Louis et écroué au dépôt de la préfecture.

Vidocq s'était présenté dans le courant du mois de janvier dernier, sous le costume ecclésiastique, chez la dame L..., qui est en correspondance avec M. le duc de Valençay. Il s'annonça comme étant l'abbé Grimoux, curé de la paroisse de Ville-dieu, près Châteauroux. Il se disait chargé d'une mission de la part du duc, qui exprimait ses intentions dans une lettre adressée à cette dame. Le duc priait celle-ci de confier à l'abbé toutes les lettres qu'il lui avait écrites, et, pour reconnaître cet acte de complaisance et compenser la perte des gracieuses épîtres, il la priait d'accepter 3 billets de banque de 1,000 fr. Le marché ne fut conclu que le soir même chez un agent d'affaires, chez lequel le prétendu curé ne fit aucune difficulté de se rendre. Mais le duc de Valençay ayant été informé de la démarche faite en son nom, porta plainte, et une enquête fut commencée. La lettre qu'il était censé avoir écrite, et que le faux abbé Grimoux avait imprudemment négligé de reprendre, a mis la police sur la trace du coupable. Un individu du nom de Bourgeois, qui lui avait été signalé, devint l'objet de ses recherches actives, et elle a fini par découvrir que Bourgeois, l'abbé Grimoux et Vidocq étaient une seule et même personne. Vidocq a été arrêté sur un mandat délivré par M. Dubarle, juge d'instruction.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE. --- **VIENNE.** --- Une dépêche télégraphique, en date du 3 février, annonce que la forteresse de Léopoldstadt s'est rendue sans conditions, le 2 courant, après un bombardement d'une heure.

CARLSRUHE, 5 février. --- La seconde chambre dans sa séance d'aujourd'hui a adopté, à l'unanimité, l'abolition de la peine de mort. Elle a rejeté ensuite, par 26 voix contre 20 la proposition de supprimer le ministère des affaires étrangères; mais en décidant à l'unanimité qu'il ne subsistera que jusqu'à la formation définitive du premier contrat.

On lit dans la *Gazette allemande* qu'avant la fin du mois, l'armistice conclu avec le Danemarck sera prolongé.

AUTRICHE. **VIENNE, 1^{er} février.** --- On assure

qu'il existe ici un complot qui a pour but de venger chaque individu condamné ou exécuté, par la mort d'un soldat.

VIENNE, 3 février. --- Au nombre des commutations de peine annoncées en dernier lieu par la *Gazette de Vienne*, on remarque celle d'un soldat dont le châtiment est commué en celui de recevoir 3,000 coups. Et cependant, au mois de mars de l'année dernière, on avait aboli les châtiments corporels, même pour l'armée.

On ne reçoit plus à Vienne d'ouvriers étrangers, à moins qu'ils n'y soient appelés par un maître ouvrier; et, parmi ces étrangers, on compte les Prussiens, les Saxons, les Bavares. Ceux qui y sont déjà, et sans occupation, en sont expulsés.

Le conseil communal a vu avec mécontentement l'avis du gouverneur qui rend les communes responsables des armes qu'on pourra découvrir.

Au moment où il allait s'en occuper en séance secrète, le président du conseil communal a déclaré qu'il n'y avait pas lieu de délibérer sur cette ordonnance. Pressé de faire connaître ses motifs, il a montré aux conseillers une lettre par laquelle le comte Welden déclare que le conseil communal n'a pas à s'occuper de cette affaire et que la chose se passera comme il l'a ordonné.

On dit que le conseil communal hésite entre deux résolutions: envoyer à l'empereur une députation pour protester contre les mesures du gouverneur ou donner sa démission. Ce diffèrent et un autre qui existe entre le ministre Stadion et le gouverneur, mettent ce dernier en danger de perdre sa place.

Les 15,000 hommes qui composent la garnison de la capitale sont conduits chaque jour à la promenade, afin que les habitants s'effraient de la puissance du gouverneur.

Un grand nombre de patrouilles parcourent incessamment les rues.

On a trouvé aux coins des rues, avant-hier matin, un pamphlet en dialecte viennois contre le gouverneur Welden. On y lit:

« Vieux Welden, ne sois pas trop téméraire.

« Il y a encore des lanternes!

« Auras-tu bientôt fini

De ton plomb et de ta poudre?

« Songe à Latour, songe à la lanterne;

« Le premier mars n'est pas éloigné... »

4 Février. --- Les troupes impériales se sont emparées de Debreczin

ESPAGNE.

Nous avons reçu, à la date du 2 février, d'importantes nouvelles de la Catalogne.

Le 27 janvier a eu lieu, au Pasteral d'Amer, une rencontre entre une colonne de troupes de la reine, sous les ordres du colonel Salano, et une bande de carlistes, commandée par Cabrera en personne, qui a été grièvement blessé.

Dans la journée du 31, Cabrera, poursuivi à outrance par les troupes de la reine jusqu'à la ligne frontière entre France et Espagne, est entré en France à quatre heures de l'après-midi, par le village de Lafarge, du côté de Prats de Molfo. Il a fait sa rentrée en France accompagné de son médecin seulement.

Le Pasteral d'Amer a une triste célébrité depuis 1823, époque à laquelle un chef de guérillas fit précipiter du haut de la roche ayant forme de pâté (d'où lui vient le nom de *Pasteral*), deux compagnies de Sardaignais, faites prisonnières quelques jours avant à la Pobla de Lillet.

Grand-Théâtre.

Aujourd'hui mercredi.

Bénéfice de M. Provence.

Les 12 travaux d'Hercule, vaudeville en 2 actes.

La Part du Diable, opéra comique en 3 actes.

La Propriété c'est le vol, folie socialiste en 5 actes et 7 tableaux.

Guérison

prompte et sans mercure, des maladies

TANT ANCIENNES QUE NOUVELLES.

Le Rhumatisme, la Goutte et toutes les maladies de peau se dissipent en peu de jours, par un système dépuratif tout végétal. — S'adresser en confiance à la pharmacie, rue de Puzy, n. 6.

A. MEINEL, Gérant.

CHANOINE, Imprimeur, à Lyon, 18, place de la Charité